



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 21347

Texte de la question

L'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé a rendu publique le 20 octobre dernier une série de recommandations sur la prise en charge des traitements antitabac. Les experts de la santé rappellent l'existence d'une dépendance pharmacologique à la nicotine et recommandent notamment un accès sans ordonnance et le remboursement par la sécurité sociale des timbres antitabac et des gommes à mâcher. Cette mesure permettrait d'étendre le bénéfice de ces traitements aux fumeurs des catégories les plus défavorisées ou encore aux jeunes consommateurs de tabac (50 % de la catégorie des dix-huit ans à vingt-quatre ans fument régulièrement). Le prix et le non-remboursement des substituts nicotiques sont un obstacle important à l'extension des traitements thérapeutiques. Les catégories défavorisées sont telles qui payent le plus lourd tribut au tabac. M. Patrick Leroy demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité ce qu'elle entend mettre en oeuvre pour le remboursement à 100 % par la sécurité sociale des traitements antitabac, ajoutant que la lutte contre les inégalités passe par le remboursement des traitements thérapeutiques antitabac qui coûteraient moins cher à la société que les soins dus aux ravages des cancers et autres résultant de la consommation de tabac.

Texte de la réponse

Des actions de sensibilisation à la cessation de la consommation de tabac sous forme de campagnes d'information et de prévention sont d'ores et déjà menées par la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés qui a consacré, dans le cadre du fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires, 55,42 MF à cette action en 1998. En ce qui concerne les modalités pratiques du sevrage tabagique, une première réponse a été apportée avec la délivrance en officine sans prescription médicale des gommes à mâcher dont la teneur en nicotine est inférieure à 2 mg. Les services du ministère de l'emploi et de la solidarité étudient actuellement les recommandations émises par l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé sur les traitements de lutte contre le tabagisme.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21347

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1998, page 6089

Réponse publiée le : 31 mai 1999, page 3309